7233 : résumé

Les travaux de renouvellement et de modernisation de la ligne de Luxembourg à Kleinbettingen se font en trois phases, à savoir :

Phase 1 : Renouvellement des postes directeurs ;

Phase 2 : Réélectrification de la ligne et reconstruction d’ouvrages d’art ;

Phase 3 : Renouvellement et modernisation de la plate-forme, des ouvrages d’art et des quais.

Le projet de loi sous rubrique se rapporte au financement de la phase 2 qui comprend les travaux de réélectrification de la ligne 2X25 kV AC 50Hz et, pour le cas d'espèce, la reconstruction de deux ouvrages d’art à la hauteur de Mamer et le réhaussement d’un ouvrage d’art situé à l’entrée de la gare de Kleinbettingen.

La loi du 28 avril 2014 avait autorisé le Gouvernement à réaliser les projets d’infrastructure ferroviaire formulés dans le programme des investissements et repris au paragraphe 3 de l’article 10 de la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l’infrastructure ferroviaire. Au cours de la mise en œuvre du projet, une réévaluation du projet du point de vue technique et financier s’est imposée. Ainsi, le présent projet de loi a pour objet une actualisation de la loi du 28 avril 2014 qui avait fixé les coûts à 60.800.000 euros. Les majorations prévues dans le cadre de la réévaluation du projet s’élèvent à 7.500.000 euros. En appliquant l’indice semestriel des prix de la construction d’avril 2016, le coût total du projet revient finalement à 71.900.000 euros.